



Service de garde des Merisiers

2025-2026

C'est avec plaisir que nous débutons une nouvelle année scolaire en votre compagnie! Voici plusieurs renseignements qui vous seront très utiles.



Horaire du service de garde :

7h30 à 7h55
11h20 à 12h50
15h20 à 17h30



Arrivée et départ :

Le matin, à partir de 7h30, nous vous demandons de reconduire votre enfant soit :

- Vers la cour, si nous y sommes;
- Vers la porte #2 qui est celle du service de garde et une éducatrice ouvrira la porte à votre enfant.

En fin de la journée, votre enfant se trouvera soit :

- À l'extérieur, vous vous dirigez vers la cour pour venir à la rencontre d'une éducatrice qui appellera votre enfant.
- À l'intérieur. Il faudra vous diriger vers la porte #3. À ce moment, une éducatrice vous verra, elle avisera votre enfant de votre arrivée et vous pourrez aller le rejoindre à son casier.



Absence ou changement :

Pour le bon fonctionnement du service de garde et pour la sécurité de votre enfant, **vous devez** nous aviser de tout changement de fréquentation pour la semaine au complet, soit par courriel ou par téléphone, et ce avant 10h le lundi de la semaine en cours. Un message dans l'agenda n'est pas suffisant, puisque nous n'avons pas accès à l'agenda.



Tarification 2024-2025 : (sujet à changement pour 2025-2026)

- Journée : un maximum de 9,50\$/jour (1.31\$ matin, 4.73\$ midi et 6.82\$ pm);
- Journée pédagogique et tempête : 16,20\$/jour;
- Journée de relâche : 20.95\$
- RETARD : des frais de 5\$/5 minutes/enfant seront appliqués à votre facture
- **Dépannage (sur appel) :** Ce service peut être offert seulement si nous avons de la place disponible. Ce besoin de garde est très occasionnel et non régulier. Les tarifs sont les mêmes que pour la fréquentation à une période par jour.



Païement :

- Chaque première semaine du mois, un état de compte comprenant les frais mensuels sera placé sur votre Portail parent (www.cssphares.gouv.qc.ca).
- Chaque vendredi, il y aura une mise à jour des frais de garde et l'état de compte sera placé sur votre Portail parent.
- Le parent peut décider de payer en entier le mois ou de séparer les paiements. L'important est que le solde au complet soit payé à la fin du mois, faute de quoi, il pourrait y avoir une cessation de service.

Les paiements se font par internet via votre institution financière.

Les frais de garde sont facturés selon la réservation de base demandée par le parent. Ils demeurent les mêmes que l'enfant soit présent ou non au service de garde.

Sur l'état de compte se trouve un numéro de référence pour chaque parent. Il est important d'utiliser le numéro du parent à qui doit être remis le reçu d'impôt officiel, puisque ce reçu sera fait seulement au nom du payeur. Vers la fin février, il se trouvera sur le Portail parent.

Journée pédagogique :

- Il est obligatoire d'inscrire votre enfant en répondant au sondage qui vous sera envoyé par courriel environ 2 semaines avant ladite journée. La principale raison est la mobilisation d'éducatrices en nombre suffisant.
- **Les enfants non préinscrits seront retournés à la maison, le cas échéant.**
- Les enfants inscrits, qui ne se présenteront pas, se verront facturés quand même.

Fermeture du service de garde :

En cas d'intempéries ou autres raisons hors de notre contrôle (panne de courant, dégât d'eau, etc.), le site du Centre de services scolaire des Phares, au www.cssphares.gouv.qc.ca, mentionnera si le service de garde est ouvert.

Boîte à lunch :

Repas : Le repas est fourni par le parent et il peut être froid, dans un thermos ou à faire réchauffer au micro-ondes.

Collations : Les collations sont fournies par le parent et elles doivent être nourrissantes et soutenantes.

Ustensiles : Svp, fournir des ustensiles lorsque le repas ou les collations en requièrent. Merci de votre compréhension.

« Icepack » : La boîte à lunch doit contenir un « Icepack » puisque celle-ci passera la journée dans le casier de votre enfant.

Quantité : L'appétit des enfants fluctue tout au long de l'année. De temps en temps, il serait bien de vérifier auprès de celui-ci et de son éducatrice si les quantités sont suffisantes (repas et collations).

Nous avons à cœur la santé des enfants, incluant la qualité de leur alimentation. Les services de garde se doivent de respecter la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Phares. Vous pouvez en faire la lecture sur le site internet www.cssphares.gouv.qc.ca. Le but est que les enfants aient suffisamment d'énergie pour passer une belle journée et être ouverts aux apprentissages.

Habillement :

Avec les variations de température, il est important que votre enfant ait la possibilité d'adapter son habillement selon la température extérieure du moment. Merci de placer du linge de rechange dans le sac de votre enfant et de l'identifier.

Médication :

Aucun antibiotique ou médicament ne peut être administré à votre enfant, sans le formulaire complété et signé par le parent. Ce formulaire est transmis par la technicienne à la demande du parent.

Une fois le formulaire reçu, le médicament doit être accompagné de l'étiquette de la pharmacie, avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la durée et la posologie.

Aucun médicament en vente libre ne peut être administré par le personnel du service de garde.

N'hésitez pas à me contacter
Au plaisir de vous rencontrer !

Amélie Duchesne
Technicienne du service de garde des Merisiers et Boijoli
418 735-2115 poste 3
sg-merisiers-boijoli@cssphares.gouv.qc.ca